
Métallurgie (industries)

Côte d'or

IDCC 1885

Convention collective du 1^{er} septembre 1995

[Étendue par arrêté du 13 mai 1996, JO 23 mai 1996 à l'exception du secteur de la réparation

d'appareils électriques pour le ménage non associée à un magasin de vente exclue de l'extension
⁽¹⁾

(1) Annule et remplace à compter du 1^{er} novembre 1995 la convention collective du 30 juin 1977.

]

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la convention collective a été abrogée et remplacée par la CCN de la métallurgie du 7 février 2022 (pour les dispositions applicables, v. la CCN de la métallurgie du 7 février 2022)

